

b10698619

NATIONS UNIES  
CONSEIL  
ECONOMIQUE  
ET SOCIAL



PROVISOIRE  
Distr.  
LIMITEE



E/CN.14/CART/SR.6  
E/CONF.43/SR.6  
4 juillet 1963

Original: ANGLAIS/  
FRANCAIS

CONFERENCE CARTOGRAPHIQUE REGIONALE  
DES NATIONS UNIES POUR L'AFRIQUE  
Nairobi (Kenya), 1-13 juillet 1963

COMPTE RENDU ANALYTIQUE PROVISOIRE  
DE LA SIXIEME SEANCE PLENIERE  
tenue à l'Hôtel de Ville de Nairobi,  
le jeudi 4 juillet 1963 à 14h.30

- Président: M. WARREN (Kenya)
- Rapporteur: M. DIAGNE (Sénégal)
- Secrétaire exécutif: M. Te-Lou TCHANG

SOMMAIRE

- Assistance technique (point 8 de l'ordre du jour) (fin)
- Organisation de la coopération internationale (point 10 de l'ordre du jour) (fin)

Les rectifications au présent compte rendu doivent être adressées à la Section des langues du secrétariat de la Commission économique pour l'Afrique, B.P. 3001, Addis-Abéba (Ethiopie), de manière à lui parvenir le plus tôt possible, et, en tout cas, le 30 septembre 1963 au plus tard; elles devront figurer de préférence sur un exemplaire du compte rendu provisoire dans la même langue que le texte auquel elles sont apportées.

Assistance Technique (Point 9 de l'ordre du jour) (E/CN.14/CART/15) (fin)

Le PRESIDENT résume l'exposé que le Secrétaire exécutif a fait à la séance précédente au sujet de la nature de l'assistance technique offerte par l'Organisation des Nations Unies. La Direction des opérations d'assistance technique (DOAT) envoie des experts, octroie des bourses, fournit du matériel utilisé pour la formation du personnel et, le cas échéant, détache des fonctionnaires dans le cadre du programme OPEX.

L'assistance peut provenir aussi du Fonds spécial des Nations Unies, qui prête son concours pour les enquêtes à exécuter avant les investissements.

M. YOWALOLA (Congo, Léopoldville) tient à souligner l'importance que l'assistance technique de l'Organisation des Nations Unies revêt pour son pays. L'Institut géographique du Congo dispose d'instruments modernes permettant de mener à bien tous les travaux cartographiques nécessaires au développement économique et social du pays, mais l'Organisation des Nations Unies pourrait jouer un rôle utile en l'aidant à entretenir ces instruments. Dans le domaine photogrammétrique, par exemple, on manque de techniciens. Il serait souhaitable que l'Organisation des Nations Unies envoie au Congo un technicien capable d'assumer l'entretien et la révision des appareils de précision. Le Congo aurait également besoin d'un géomètre, de préférence de langue française. Enfin, l'Organisation des Nations Unies pourrait aussi accorder des bourses qui permettraient d'assurer la formation de stagiaires. Les trois demandes correspondantes seront présentées à l'ONU par le Gouvernement congolais.

M. SAWYERR (Libéria) est d'avis que la Conférence examine la possibilité de solliciter une assistance sous forme de bourses d'études et d'organiser des échanges de techniciens entre tous les pays en voie de développement, techniciens qui communiqueraient aux autres pays leurs calculs et leurs documents cartographiques. La tendance actuelle caractérisée par l'envoi en Afrique de spécialistes européens ou asiatiques se traduit par une sorte de prédominance étrangère. M. Sawyerr rappelle à la Conférence qu'il a récemment souligné à Genève la nécessité d'encouragements qui donneraient aux jeunes techniciens confiance en leur propre capacité d'apprendre et de travailler convenablement.

Le Liberia éprouve une vive reconnaissance envers la République Fédérale d'Allemagne qui l'a aidé en lui envoyant des experts et en exécutant des levés aérophotogrammétriques. C'est le genre de projets que l'Organisation des Nations Unies pourrait favoriser, peut-être même patronner.

M. SKUSE (Sierra Leone) signale que le Directorate of Overseas Surveys du Royaume-Uni a apporté à son pays un concours précieux pour ses travaux topographiques et cadastraux, en même temps qu'il contribuait à la formation du personnel dans diverses disciplines. Eu égard au nombre des géomètres et autres spécialistes qui seront nécessaires à l'avenir, le Sierra Leone souffre d'une grave pénurie de personnel qualifié. Il lui faudrait aussi une assistance technique dans le domaine de la reproduction lithographique, comme aussi dans celui de la formation des photographes.

M. SKUSE serait d'avis que la Conférence sollicite des institutions qui accordent une assistance la coordination de leurs interventions. D'autre part, étant donné que les gouvernements ne sont pas très bien renseignés sur toutes les possibilités qui leur sont offertes comme sur les moyens d'en tirer profit, il estime qu'il serait souhaitable que l'Organisation des Nations Unies dresse un inventaire des besoins des Etats membres et les coordonne.

Répondant à une question de M. KHALIFA (Soudan), le SECRETAIRE EXECUTIF explique que les experts détachés dans un pays au titre du programme OPEX sont considérés comme des fonctionnaires du gouvernement bénéficiaire. Au cas où un gouvernement ne serait pas en mesure de leur assurer des émoluments convenables, la différence entre le barème local et le barème international est à la charge de l'OPEX. Pour demander les services d'un expert au titre de ce programme, la procédure à suivre est la même que dans le cas où l'on fait appel à la DOAT.

M. KHALIFA (Soudan) signale que le programme des bourses ne semble pas très efficace. Il souhaiterait que les bourses accordées par l'Organisation des Nations Unies permettent des études de plus longue durée.

M. WASSEF (République Arabe Unie) résume les conclusions que lui inspirent les délibérations de la Conférence et les documents

présentés ; la Conférence fait un excellent travail dans les diverses branches de la cartographie, ce qui permet d'accumuler une expérience précieuse; le meilleur moyen d'organiser les travaux cartographiques en Afrique serait de constituer un fonds commun des connaissances acquises empiriquement et de l'exploiter sur une base scientifique solide.

Le représentant de la RAU serait d'avis d'étudier la possibilité de créer un centre africain de travaux technique, où les connaissances théoriques et empiriques seraient mises en commun, où l'on pourrait effectuer les travaux techniques qui exigent un équipement spécial (des calculateurs électroniques, par exemple), résoudre les problèmes locaux en fonction de l'expérience, recueillir des renseignements quant aux institutions situées dans des pays extra-africains qui peuvent offrir une formation technique supérieure. Outre qu'elle serait extrêmement utile pour l'Afrique, cette entreprise serait un témoignage d'assistance mutuelle. L'Organisation des Nations Unies étant à même de mettre à la disposition du centre un personnel hautement qualifié et le matériel requis pour les débuts, son assistance serait la bienvenue, mais ce serait aux gouvernements eux-mêmes qu'incomberait la principale responsabilité. Il importe d'exploiter l'expérience acquise et de se maintenir au niveau des progrès de la science et de la cartographie.

M. AHSTRAND (Observateur de la Suède) prenant la parole sur l'invitation du Président, signale qu'en dehors du programme des Nations Unies, un certain nombre de pays, dont la Suède, fournissent une assistance technique; toutefois, la fraction de cette assistance qui s'applique aux projets cartographiques est minime.

Il pense que les pays africains devraient s'efforcer d'obtenir en faveur des activités cartographiques une proportion plus importante des fonds affectés par l'Organisation des Nations Unies à l'assistance technique; il suggère en outre aux pays qui, en raison de leurs conditions climatiques, ne peuvent utiliser leur matériel pendant toute l'année, de mettre ce matériel à la disposition d'autres pays pendant les périodes où il est immobilisé. Il serait utile également que les services topographiques nationaux établissent une liste de leurs projets, spécifiant les cas où une assistance extérieure serait nécessaire; la Commission économique pour l'Afrique pourrait ensuite

rassembler et analyser les rapports correspondants et envoyer une liste des besoins aux institutions topographiques des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies.

En réponse à M. COKER (Nigéria) qui aimerait de plus amples explications, M. WASSEF (République Arabe Unie) précise qu'il a parlé de calcul électronique pour donner un exemple du genre de travail qu'un centre commun devrait être capable d'accomplir. Le calculateur électronique est un instrument indispensable pour les travaux géodésiques et photogrammétriques modernes, mais peu de pays peuvent s'en offrir un.

La suggestion de l'Observateur de la Suède cadre bien avec la proposition de la République Arabe Unie: chaque pays devrait évaluer le montant et la nature de l'aide dont il a besoin et le centre commun constituerait un creuset idéal pour la coopération entre pays ayant besoin d'aide et pays disposés à en offrir.

M. WASSEF voit dans ce centre un effort concerté des pays africains pour utiliser au mieux l'expérience et les connaissances acquises soit sur le plan local, soit à la faveur de contacts avec les pays plus avancés, pour exécuter le genre de travaux qu'il n'est pas possible, pour des raisons financières, d'effectuer à l'échelon national.

Le PRESIDENT estime qu'un centre commun serait très utile, en ce sens qu'il permettrait de grouper les demandes d'assistance techniques.

M. SAWYERR (Libéria) signale que l'Université de Milan effectue des calculs électroniques sur demande.

M. COKER (Nigéria) fait observer que le Gouvernement du Royaume-Uni fournit lui aussi une assistance technique.

M. IGHILLERI (Observateur de l'Italie), prenant la parole sur l'invitation du Président, décrit les activités du centre de formation en matière de photogrammétrie de Milan. Ce centre encourage l'étude et la recherche dans tous les domaines de la photogrammétrie; il joue un rôle de conseiller technique et scientifique pour toutes les questions touchant à la photogrammétrie, il organise des cycles d'étude, des conférences, ainsi que des cours destinés à des ingénieurs et à des experts en photogrammétrie.

Le centre a pour but de favoriser les contacts et d'instaurer une collaboration fructueuse. Il a déjà offert son aide au Service topographique de Rhodésie pour effectuer des calculs intéressant la triangulation analytique.

M. WASSEF (République Arabe Unie) dit qu'il pourrait citer au moins dix institutions qui sont prêtes à offrir leur aide. Le centre de Milan est un établissement remarquable. Cependant, ce à quoi il faut viser, c'est à aider l'Afrique à s'aider elle-même. L'assistance extérieure est nécessaire et bienvenue, mais le développement à venir doit être une oeuvre réalisée en Afrique par des Africains, jusqu'au jour où l'aide extérieure sera superflue, exception faite des échanges normaux de renseignements et de publications. M. Wassef propose que les pays africains groupent leurs ressources et se procurent auprès de l'Organisation des Nations Unies et de divers pays toute l'aide qu'il leur faut, mais avec l'idée de porter la cartographie en Afrique à un niveau comparable aux progrès les plus récents accomplis dans n'importe quel pays. L'Afrique ne manque pas de cerveaux; la bonne volonté, l'expérience et l'assistance technique ne font pas défaut. Tout ce qu'il faut, c'est grouper tous ces éléments pour jeter les bases du développement futur du continent

M. KHALIFA (Soudan) partage le point de vue du représentant de la République Arabe Unie. A son sens toutefois, la meilleure marche à suivre consisterait à créer d'abord le centre de formation supérieure qu'il a lui-même proposé, puis le centre commun.

M. WASSEF (République Arabe Unie), tout en reconnaissant l'importance du centre de formation supérieure, estime qu'il serait peu réaliste de différer la fondation du centre commun jusqu'à ce que le premier ait été créé. Il faut s'attaquer à un grand nombre de problèmes et il n'y a rien à gagner à attendre. L'Organisation des Nations Unies serait vraisemblablement disposée à envisager la nomination de certains experts qui travailleraient au centre.

M. COKER (Nigeria) souligne qu'il importe d'éviter les efforts qui se chevauchent. Il y a déjà la CCTA, qui pourrait se joindre au centre commun pour coordonner l'assistance technique.

M. WASSEF (République Arabe Unie) insiste sur le fait que le centre commun ne relèverait pas de l'assistance technique, mais représenteraient l'effort concerté des pays africains pour résoudre leurs propres problèmes.

M. SIMPSON (Ghana) préconise la transformation des instituts existants en centres qui seraient ouverts à tous les pays africains.

M. WASSEF (République Arabe Unie) estime que l'essentiel est d'établir un centre commun. Peu importe que l'on décide d'en construire un ou d'utiliser un institut déjà existant, mais il est indispensable d'avoir un centre commun pour résoudre les problèmes techniques de production en Afrique.

M. MAMMO (Ethiopie) fait observer que la Conférence s'occupe en réalité de la coopération internationale, qui fait l'objet du point 10 de l'ordre du jour.

LE PRESIDENT croit comprendre que le représentant de la République Arabe Unie propose que l'Organisation des Nations Unies offre une assistance financière ou fournisse des experts pour fonder le centre commun.

M. WASSEF (République Arabe Unie) confirme cette interprétation. Il serait d'avis que la Conférence recommande de prier l'Organisation des Nations Unies d'examiner les avantages que présenterait un centre commun et de se prononcer sur les possibilités de sa création.

M. OKEC (Ouganda) admet, avec le représentant de la République Arabe Unie, qu'un centre commun permettrait de résoudre les problèmes cartographiques de l'Afrique, mais il croit que le projet est un peu trop ambitieux. Il vaudrait peut-être mieux d'établir, à l'échelon régional, des instituts cartographiques qui collaboreraient entre eux et échangeraient des renseignements et publications. L'Organisation des Nations Unies pourrait contribuer à cette entreprise en fournissant le personnel nécessaire pour traduire les publications dans les deux langues de travail.

M. GUEST (Kenya) appelle l'attention sur le problème de l'impression et de la diffusion des résultats des travaux sur le terrain, qui est l'une des plus graves difficultés rencontrées au Kenya. D'autres pays ont peut-être le même problème. Un centre international ou africain pourrait

faire un travail très utile en imprimant les rapports et en établissant des cartes chromatiques. Le travail déjà accompli doit être utilisé aux mieux et il est urgent de prévoir une assistance technique dans ce domaine.

M. DIAGNE (Sénégal) constate que les membres de la Conférence sont unanimes à reconnaître que tous les pays africains ont besoin d'assistance technique et que la principale difficulté réside dans la répartition de cette assistance. Pour sa part, il est en faveur du centre envisagé mais non pas dans le sens indiqué par le représentant de la République Arabe Unie, car le centre serait alors non pas un centre d'assistance technique, mais une sorte de centre de renseignements. A son avis, le centre devrait au contraire centraliser toutes les formes d'assistance technique et mettre au point un programme prioritaire d'aide à tous les pays africains.

M. YOWALOLA (Congo Léopoldville) pense que le problème serait résolu si l'on plaçait le centre dans une région "neutre" qui réponde à toutes les autres conditions requises de point de vue technique, matériel et linguistique, puisque l'anglais et le français sont tous deux enseignés en Afrique. La zone choisie devrait donc être à la fois "neutre" et bilingue.

Le PRESIDENT, constatant qu'il n'y plus d'orateur sur ce point, invite la Conférence à aborder le point suivant de l'ordre du jour.

Organisation de la coopération internationale ( point 10 de l'ordre du jour)  
(E/CN.14/CART/17,30,36, et 67)

M. BEN GHACHANE (Tunisie), pense, comme le Président, que les deux derniers points de l'ordre du jour sont complémentaires et qu'il serait peut-être préférable de discuter et d'adopter des résolutions sur les principes, en laissant les points de détail pour une étude ultérieure, au moins pour ce qui est de la coopération internationale. L'évolution de la science cartographique a augmenté le nombre des types de cartes permettant de répondre aux besoins du développement économique, mais le problème du développement économique ne se pose pas de la même façon dans tous les pays africains et la carte, qui est un langage universel, peut contribuer à rapprocher ces pays.

Les Etats Unis d'Amérique ont présenté un document remarquable (E/CN.14/CART/62) sur les avantages qu'il y aurait pour les services cartographiques nationaux à échanger les résultats de leurs travaux. Pour sa part, le représentant de la Tunisie estime que ces échanges sont indispensables, car les travaux cartographiques doivent être homogènes et s'accorder bien au-delà des frontières.

La mission américaine en Libye a récemment demandé aux services tunisiens de comparer le nivellement de précision qu'elle a effectué en Libye avec celui qui vient d'être fait en Tunisie. Cet exemple de coopération technique devrait être suivi par tous les pays. M. Ben Ghachame propose donc à la Conférence d'adopter une recommandation invitant tous les pays africains à échanger des documents sur les résultats des expériences entreprises, comme la mise en application d'un régime foncier, l'exécution de levés cadastraux, etc.

LE PRESIDENT fait observer que ce système d'échanges fonctionne depuis deux ans déjà dans les trois pays de l'Afrique Orientale.

M. SAWYERR (Libéria) estime que l'assistance technique et la coopération internationale sont deux choses différentes: la première est une aide technique et l'autre, une assistance mutuelle. Certaines des observations qu'il a présentées au cours de la discussion sur l'assistance technique s'appliquent également à la coopération internationale; par exemple, celles sur la nécessité d'obtenir des bourses, de procéder à des échanges de personnel et de données d'expérience.

Le Vice-Amiral DOS SANTOS FRANCO (Observateur du Bureau hydrographique international), prenant la parole sur l'invitation du Président, décrit brièvement les activités du Bureau hydrographique international.

Le Bureau s'emploie à réaliser la coopération technique internationale au moyen de conférences, de lettres circulaires et de publications. Les conférences ont lieu tous les cinq ans et durent environ deux semaines. Elles constituent un moyen efficace de coopération internationale tant en raison des décisions prises que des contacts personnels auxquels elles donnent lieu. Par ailleurs, le Bureau procède à des enquêtes au moyen de

lettres circulaires et arrive ainsi très souvent à des conclusions d'intérêt général, qui sont publiées dans des brochures. Enfin, le Bureau publie également des périodiques, tels que la Revue hydrographique internationale, le Bulletin hydrographique international et l'Annuaire hydrographique. Le Bureau est un organisme purement exécutif. Bien que ses résolutions n'aient pas force obligatoire, elles sont généralement mises en pratique, de sorte qu'elles contribuent à assurer l'uniformité des méthodes de travail dans le domaine hydrographique.

M. POMMERAUD (Tchad) appelle l'attention de la Conférence sur la collaboration entre les Etats voisins pour l'établissement des cartes des zones frontalières, en particulier entre les Etats francophones et les Etats anglophones. La photographie aérienne des zones frontalières pose souvent de graves problèmes, car les photographes doivent traverser la frontière en avion pour avoir une vision stéréoscopique. Par ailleurs, du point de vue purement photographique, on ne peut pas négliger une partie des zones limitrophes, même en adaptant à peu près le découpage des feuilles publiées à la configuration du pays. Il est donc indispensable d'assurer la coopération internationale dans ce domaine et le représentant du Tchad serait d'avis que la Conférence adopte une motion à cet effet à la fin de la session.

M. HUMPHRIES (Royaume-Uni) dit qu'il a une grande expérience de l'établissement des cartes en Afrique et qu'il n'a jamais eu aucune difficulté en ce qui concerne les zones frontalières. Au contraire, il a toujours rencontré le meilleur esprit de coopération, comme dans le cas de l'Ouganda de l'ouest et du Congo et, plus récemment, du Soudan et de l'Ouganda du nord. Cela ne l'empêchera toutefois pas d'appuyer une résolution dans le sens indiqué.

M. SAMYERR (Libéria) se prononce en faveur d'une résolution concernant la coopération. Le Mont Kilimandjara, par exemple, donne une idée de l'intérêt d'une telle coopération: en effet, les observations destinées à déterminer s'il risque d'entrer à nouveau en éruption ne peuvent être effectuées par un seul pays.

M. EVANS (Observateur de la CCTA) prenant la parole sur l'invitation du Président, dit que son organisation s'est toujours beaucoup intéressée aux problèmes de la cartographie en Afrique. Le Conseil scientifique pour l'Afrique a été créé en 1950 et il existe un comité très actif pour l'établissement des cartes, qui se compose des chefs des services cartographiques gouvernementaux. La Commission sera donc en mesure de donner suite à toute recommandation émanant de la Conférence, notamment en ce qui concerne des méthodes uniformes de coopération, et il importe d'attirer l'attention des Etats membres sur l'intérêt qu'il y a à ce que chacun mette son service cartographique à la disposition des autres. Le Président du Comité interafricain pour l'établissement des cartes a présenté à la présente Conférence un document sur ses activités.

La CCTA a déjà publié un atlas climatologique de l'Afrique. En ce qui concerne l'établissement des cartes des zones frontalières, tous ses Etats membres lui ont promis leur entière collaboration. Le Comité interafricain pour l'établissement des cartes est tout disposé à mettre sa longue expérience de la coopération en matière de cartographie à la disposition de la section de cartographie de la Commission économique pour l'Afrique; en fait, une coopération a commencé à s'établir à la présente Conférence entre M. Tchang, le président actuel et les anciens présidents de la Commission, et l'orateur.

M. MAMMO (Ethiopie) rappelle qu'un certain nombre de propositions ont été faites au cours des débats au sujet de la création de plusieurs centres; à son avis, il ne devrait y en avoir qu'un seul, organisé en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies.

Melle DEJANY (Association des Services géologiques africains) décrit les activités de son association qui a été créée en 1929. Celle-ci n'a jamais eu de problèmes au sujet des zones frontalières, mais elle s'est heurtée à deux difficultés majeures. Il est en effet indispensable, en premier lieu, que la coopération dite internationale le soit véritablement, car les divergences politiques le caractère passager n'ont aucune importance en matière de géologie. Ensuite, une fois que les travaux ont été

réalisés, grâce à la coopération internationale, il convient que les résultats en soient publiés par les soins d'une organisation internationale telle que l'Organisation des Nations Unies ou l'une de ses institutions spécialisées. Il serait inadmissible en effet que la publication d'une carte établie par quelque quarante à cinquante pays incombe à un seul d'entre eux.

La séance est levée à 16h 05